

**Communiqué de presse du 1^{er} mai 2018 de la Fédération Française des Centres
Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles
(FFCRIAVS)**

Violences sexuelles, l'affaire de tous

Le meurtre d'Angélique par une personne déjà condamnée pour agression sexuelle éclaire à nouveau un phénomène complexe ancien dont les réponses sont à nouveau débattues, en l'absence de véritable consensus.

Pourtant des dispositifs existent, exploités de manière incomplète

Sur le plan législatif, la loi du 17 juin 1998 a inventé un dispositif original qui permet une articulation étroite entre la Santé et la Justice via l'injonction de soin. 20 ans après sa création, des juridictions ne peuvent la prononcer faute de médecins volontaires formés (médecins coordonnateurs), aucun recueil descriptif national n'a été réalisé, aucune évaluation de ses effets n'a été proposée.

Sur le plan judiciaire et pénitentiaire, l'encadrement des agresseurs sexuels condamnés est spécifié, par exemple via des remises de peines soumises à des soins en milieu carcéral, l'orientation des auteurs d'infractions à caractères sexuels condamnés vers des établissements dédiés où interviennent des équipes de soins spécialisées... Mais au-delà des murs de la prison, l'accompagnement reste aléatoire, le plus souvent faute de moyen, alors que le modèle RBR (Risque, Besoin, Receptivité) et la justice restaurative, tous deux inscrits dans la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines, et qui ont démontré leur intérêt dans de nombreux pays, ne sont pas mis en œuvre.

Sur le plan psychiatrique, les soignants débordés et peu formés à ces suivis médico-judiciaires, sont rarement enclins à prendre en charge des troubles complexes, présentés par des personnes contraintes à des soins pénalement ordonnés, aux comportements dangereux, présentant un risque de récidive.

Après ce nouveau drame, que faire aujourd'hui ?

Avoir recours aux 24 Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) : conformément à leurs missions définies par circulaires, ces équipes pluri disciplinaires réparties sur l'ensemble du territoire national, animent des réseaux et soutiennent les professionnels, proposent de la documentation, de l'information et des formations sur les violences sexuelles ainsi qu'un soutien à la prise en charge de leurs auteurs, développent des recherches et des stratégies de prévention autour des violences sexuelles.

Utiliser le réseau d'appel « écoute et orientation », mis en place par la Fédération Française des CRIA VS (FFCRIA VS) ou créer un numéro vert pour toutes les personnes en difficulté avec leur fantasmes et/ou pulsions sexuelles, afin de proposer une prise en charge avant le passage à l'acte.

Soutenir l'audition publique des 14 et 15 juin prochain « Auteurs de violences sexuelles : prévention, évaluation, prise en charge ». Cette mise à jour des recommandations sur les auteurs de violences sexuelles, structurée selon le référentiel de la Haute Autorité de Santé, offrira une opportunité sans précédent pour le grand public, le législateur et les professionnels, d'éclairer d'un jour nouveau cette problématique, et de faire émerger ensemble des solutions innovantes efficaces.

Pour plus d'information : www.ffcriavs.org